



Cahier des charges du moniteur de tir 25/50m

Avant le tir

- ☐ Mettre à jour le manuel pour le tir hors du service.
- ☐ Mettre à jour le tableau d'affichage.
- ☐ Contrôler périodiquement l'installation: butte, pare-balles, bandes latérales, entre-terrain, arrière-terrain, plans de barrage, dispositifs de mise en garde, barrages et cibles.
- ☐ Contrôler périodiquement dans le stand: système de marquage électronique des coups, parois de séparation et téléphone.
- ☐ Préparer la table et contrôler le matériel pour le nettoyage des armes.
- ☐ Mettre en service l'installation, les signaux (manche à air, drapeau de tir) et les barrages.
- ☐ Contrôler les zones de danger.
- ☐ Préparer les appareils de protection de l'ouïe.
- ☐ Attribuer les postes aux autres fonctionnaires, définir leurs tâches et assurer l'introduction.
- ☐ Instruire les secrétaires et les autres moniteurs de tir.
- ☐ Tenir à disposition les munitions et les feuilles de stand.

Pendant le tir

- ☐ Contrôler les zones de danger.
- ☐ Annoncer le début des tirs avec: « Feu libre ! »
- ☐ Veiller au respect des prescriptions (appareils de protection de l'ouïe).
- ☐ Contrôler les pistolets.
- ☐ Contrôler le travail des secrétaires.
- ☐ Contrôler la tenue des feuilles de stand, signatures comprises.
- ☐ Assister les tireurs faibles.
- ☐ Contrôler le retrait des cartouches.

Comportement en cas de dérangement

- ☐ **Dérangement des munitions:** Procéder selon l'ordonnance du DDPS sur le tir.
- ☐ **Accident / départ involontaire d'un coup:** 1. Interrompre le tir; 2. Organiser les premiers secours; 3. Appeler un médecin et la police, si nécessaire; 4. Consigner le nom des témoins; 5. Conserver les preuves; 6. Tenir un procès-verbal; 7. Informer la commission de tir; 8. Informer l'assurance USS; 9. Annoncer l'accident conformément au manuel et à l'ordonnance du DDPS sur le tir.
- ☐ **Tireurs indisciplinés:** 1. Ne tolérer ni dispute ni trouble; 2. Donner un avertissement; 3. Interrompre le tir, si nécessaire; 4. Expulser au besoin les auteurs de trouble.

Comportement en cas d'interruption du tir

- ☐ **Brève interruption du tir:** assurer les armes et renoncer à toute manipulation.
- ☐ **Longue interruption du tir:** effectuer le retrait des cartouches et placer les armes dans leurs étuis à l'issue du contrôle du retrait des cartouches.

Après le tir

- ☐ Descendre les signaux (manche à air, drapeau de tir).
- ☐ Lever les barrages.
- ☐ Contrôler que toutes les armes ont été emportées.
- ☐ Contrôler que toutes les feuilles de stand sont signées et que tous les livrets ont été rendus.
- ☐ Inscrire au fur et à mesure les participants aux exercices fédéraux dans l'AFS-ASA.